

(Budget suite)

Malgré le non-remplacement systématique des agents partant à la retraite, les charges de personnel restent quasiment au même niveau avec un léger tassement depuis 3 ans. En effet, les effectifs des non-titulaires ont été augmentés d'une part pour des remplacements temporaires et, d'autre part pour satisfaire la loi Peillon relative aux nouveaux rythmes scolaires.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, sont en nette progression, dues notamment aux futurs travaux de la salle des fêtes, à la reconstruction du gué du Moulin, à la réfection de la Tour de Guet (symbole de notre village), etc... Ce sont, en tout, 15 opérations d'investissement qui seront financées cette année

(Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site Internet de la commune : www.mairie-taradeau.fr)

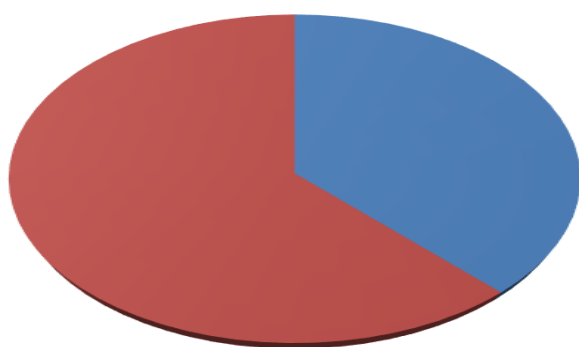
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2017

voté à 4 166 029€

dont

FONCTIONNEMENT 1 564 660 €

INVESTISSEMENT 2 601 369€



■ **TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)**

DOSSIERS D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE – ETUDES SURVEILLEES ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le règlement de l'intégralité des factures de l'année scolaire 2016-2017 est obligatoire pour toute réinscription.

Les dossiers d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire doivent être impérativement déposés en mairie au plus tard le 07 juillet 2017.

Du fait de l'effectif important et de la capacité d'accueil limitée de la cantine scolaire priorité sera accordée aux enfants dont les 2 parents travaillent et aux familles qui habitent à plus de 3kms de l'école, dans les autres cas les inscriptions seront validées en fonction de la date de dépôt de celles-ci.

Les mêmes règles sont applicables pour la garderie scolaire (y compris la garderie gratuite)



CENTRE AERE 2017



Rappel : les dossiers d'inscription au centre aéré sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Compte-tenu du nombre de places limité ceux-ci doivent être retournés le plus rapidement en mairie accompagnés des pièces justificatives et du paiement correspondant.

Rentrée scolaire 2017-2018 des enfants de maternelle nés en 2014 (rappel)

Vous pouvez dès à présent vous faire connaître et retirer vos dossiers d'inscription à l'accueil de la mairie.

